

S B P C

SOLUTION BÂTI PLUS CONSULTING

Une nouvelle vision de construire.

Identité visuelle et charte graphique

Un travail ce vit comme une aventure. C'est l'idée première ayant inspiré la création de **Solution Bati Plus Consulting**.

Dans le bâtiment, que se soit sur les chantiers ou dans les bureaux d'étude, on travaille avec les autres. A chaque chantier, une nouvelle aventure commence avec : de nouvelles méthodes de travail, une nouvelle équipe ou pas, une nouvelle ambiance ... En plus d'offrir un grand sentiment d'espace et de liberté car ce sont des métiers d'extérieur, l'ennui n'a pas sa place ! Chaque jour est différent et unique.

SBPC s'est donné pour mission de participer à la création et à l'entretien de cadres de vie, créer des ouvrages qui durent et aménager des espaces de vie. Le but étant de concevoir, construire, restaurer, et entretenir tous les lieux de vie quotidiens.

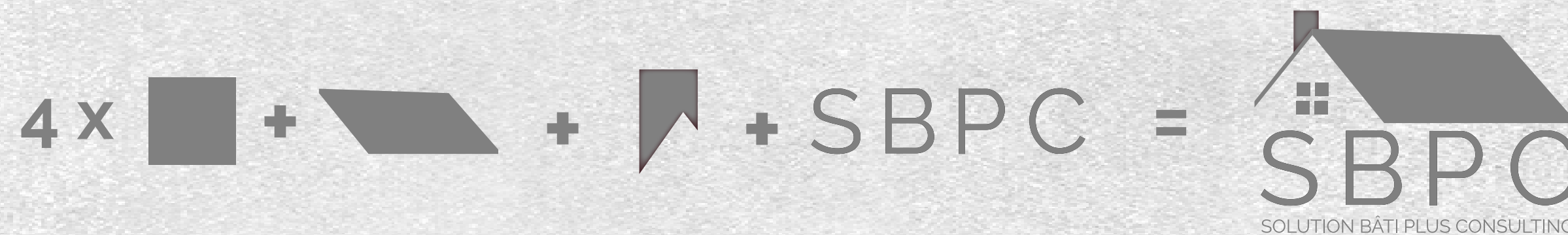
Le secteur du bâtiment évoluant en permanence et s'adaptant aux changements, SBPC à pour vision d'être le leader en matière d'innovations de développement de nouvelles technologies de pointe pour faciliter le travail et améliorer la qualité des ouvrages réalisés.

Sommaire :

- LOGOTYPE.....3
 - Présentation,
 - Utilisation et échelle,
 - Variantes du logotype,
 - Les interdits,
- LA TYPOGRAPHIE.....7
 - Typographie utilisé pour nos sites internet,
 - Typographie pour la bureautique,
 - Typographie pour nos différents prospectus,
- LES COULEURS.....10
 - Les couleurs principales,
 - Les couleurs secondaires,
- MOCKUPS.....14

LOGOTYPE**... Présentation,**

Utilisation et échelle,
Variantes du logotype,
Les interdits,



Le logotype est constitué de l'abréviation du nom l'entreprise "**SBPC**" au dessous duquel se trouve le nom complet de l'entreprise "**Solution Bati Plus Consulting**" le tout écrit en majuscule avec la typographie **Raleway**.

Au dessus de l'abréviation se trouve un toit avec cheminée représentant un abri sûr pour l'entreprise, sa vision et toutes les missions qu'elle mène. On y retrouve également quatre carrés représentant une fenêtre qui s'ouvre sur le monde et une infinité de possibilités.

Deux couleurs sont utilisées : **l'orange** reflétant la créativité, une vision jeune, novatrice du top management et le **bleu nuit** qui oriente sur l'aspect de la confiance que SBPC gagne de la part de ses clients, l'intelligence mit en avant pour satisfaire aux exigences clients et la fiabilité en la structure sur son rendement et sa capacité à offrir un toit solide et durable à tout un chacun selon ses désirs.

LOGOTYPE

Présentation,
... **Utilisation et échelle,**
Variantes du logotype,
Les interdits,



La marge d'utilisation correspond à la hauteur en pixel du toit du logotype.

La hauteur minimale du logotype est fixée à 270 pixels. Le logotype perd en visibilité pour des valeurs inférieures.

LOGOTYPE

Présentation,
Utilisation et échelle,
... **Variantes du logotype,**
Les interdits,



Logotype
sur fond blanc ou claire
(principal)



Combinaison du bleu nuit
et blanc sur fond Orange



Combinaison de l'orange
et blanc sur fond Bleu nuit



Combinaison du bleu nuit
et blanc sur fond dégradé
orange



Logotype sur fond noir ou
sombre



Combinaison de l'orange
et blanc sur fond dégradé
bleu



Logotype sur fond en gris

Toute autre configuration est interdite !!!

LOGOTYPE

Présentation,
Utilisation et échelle,
Variantes du logotype,
... **Les interdits,**



Ne pas étirer ou compresser
le logo



Ne pas incliner le logo



Ne pas changer la couleur du
logotype, seul le bleu et l'orange
doivent être utilisées



Interdit d'utiliser les couleurs
primaires du logotype lorsqu'il est
sur un fond monochromatique
différent du blanc



Interdit d'utiliser les couleurs
primaires du logotype lorsqu'il est
sur un fond dégradé

TYPOGRAPHIE

...Typographie utilisée pour nos sites internet,
Typographie pour la bureautique,
Typographie pour nos différents prospectus,

PT sans regular

Aa Bb Cc Dd Ee Ff Gg Hh Ii Jj Kk Ll Mm Nn
Oo Pp Qq Rr Ss Tt Uu Vv Ww Xx Yy Zz

PT sans italic

*Aa Bb Cc Dd Ee Ff Gg Hh Ii Jj Kk Ll Mm Nn
Oo Pp Qq Rr Ss Tt Uu Vv Ww Xx Yy Zz*

PT sans Bold

**Aa Bb Cc Dd Ee Ff Gg Hh Ii Jj Kk Ll Mm Nn
Oo Pp Qq Rr Ss Tt Uu Vv Ww Xx Yy Zz**

PT sans Bold italic

***Aa Bb Cc Dd Ee Ff Gg Hh Ii Jj Kk Ll Mm Nn
Oo Pp Qq Rr Ss Tt Uu Vv Ww Xx Yy Zz***

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé. Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, dans la détermination de ses droits et obligations et de toute accusation pénale portée contre elle. Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles ingérences ou attaques.

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé. Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, dans la détermination de ses droits et obligations et de toute accusation pénale portée contre elle. Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles ingérences ou attaques.

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé. Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, dans la détermination de ses droits et obligations et de toute accusation pénale portée contre elle. Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles ingérences ou attaques.

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé. Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, dans la détermination de ses droits et obligations et de toute accusation pénale portée contre elle. Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles ingérences ou attaques.

TYPOGRAPHIE

Typographie utilisée pour nos sites internet,
 ...**Typographie pour la bureautique,**
 Typographie pour nos différents prospectus,

Calibri

Aa Bb Cc Dd Ee Ff Gg Hh Ii Jj Kk Ll Mm Nn Oo
 Pp Qq Rr Ss Tt Uu Vv Ww Xx Yy Zz

Calibri italic

*Aa Bb Cc Dd Ee Ff Gg Hh Ii Jj Kk Ll Mm Nn Oo
 Pp Qq Rr Ss Tt Uu Vv Ww Xx Yy Zz*

Calibri Bold

**Aa Bb Cc Dd Ee Ff Gg Hh Ii Jj Kk Ll Mm Nn
 Oo Pp Qq Rr Ss Tt Uu Vv Ww Xx Yy Zz**

Calibri Bold italic

***Aa Bb Cc Dd Ee Ff Gg Hh Ii Jj Kk Ll Mm Nn
 Oo Pp Qq Rr Ss Tt Uu Vv Ww Xx Yy Zz***

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé. Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, dans la détermination de ses droits et obligations et de toute accusation pénale portée contre elle. Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles ingérences ou attaques.

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé. Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, dans la détermination de ses droits et obligations et de toute accusation pénale portée contre elle. Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles ingérences ou attaques.

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé. Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, dans la détermination de ses droits et obligations et de toute accusation pénale portée contre elle. Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles ingérences ou attaques.

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé. Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, dans la détermination de ses droits et obligations et de toute accusation pénale portée contre elle. Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles ingérences ou attaques.

TYPOGRAPHIE

Typographie utilisée pour nos sites internet,
 Typographie pour la bureautique,
...Typographie pour nos différents prospectus,

Raleway Ligth

Aa Bb Cc Dd Ee Ff Gg Hh Ii Jj Kk Ll Mm Nn Oo Pp Qq Rr Ss Tt Uu Vv Ww Xx Yy Zz

Raleway regular

Aa Bb Cc Dd Ee Ff Gg Hh Ii Jj Kk Ll Mm Nn Oo Pp Qq Rr Ss Tt Uu Vv Ww Xx Yy Zz

Raleway italic

Aa Bb Cc Dd Ee Ff Gg Hh Ii Jj Kk Ll Mm Nn Oo Pp Qq Rr Ss Tt Uu Vv Ww Xx Yy Zz

Raleway medium

Aa Bb Cc Dd Ee Ff Gg Hh Ii Jj Kk Ll Mm Nn Oo Pp Qq Rr Ss Tt Uu Vv Ww Xx Yy Zz

Raleway semibold

Aa Bb Cc Dd Ee Ff Gg Hh Ii Jj Kk Ll Mm Nn Oo Pp Qq Rr Ss Tt Uu Vv Ww Xx Yy Zz

Raleway Bold

Aa Bb Cc Dd Ee Ff Gg Hh Ii Jj Kk Ll Mm Nn Oo Pp Qq Rr Ss Tt Uu Vv Ww Xx Yy Zz

Raleway Extrabold

Aa Bb Cc Dd Ee Ff Gg Hh Ii Jj Kk Ll Mm Nn Oo Pp Qq Rr Ss Tt Uu Vv Ww Xx Yy Zz

Raleway Black

Aa Bb Cc Dd Ee Ff Gg Hh Ii Jj Kk Ll Mm Nn Oo Pp Qq Rr Ss Tt Uu Vv Ww Xx Yy Zz

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé. Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, dans la détermination de ses droits et obligations et de toute accusation pénale portée contre elle.

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé. Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, dans la détermination de ses droits et obligations et de toute accusation pénale portée contre elle.

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé. Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, dans la détermination de ses droits et obligations et de toute accusation pénale portée contre elle.

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé. Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, dans la détermination de ses droits et obligations et de toute accusation pénale portée contre elle.

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé. Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, dans la détermination de ses droits et obligations et de toute accusation pénale portée contre elle.

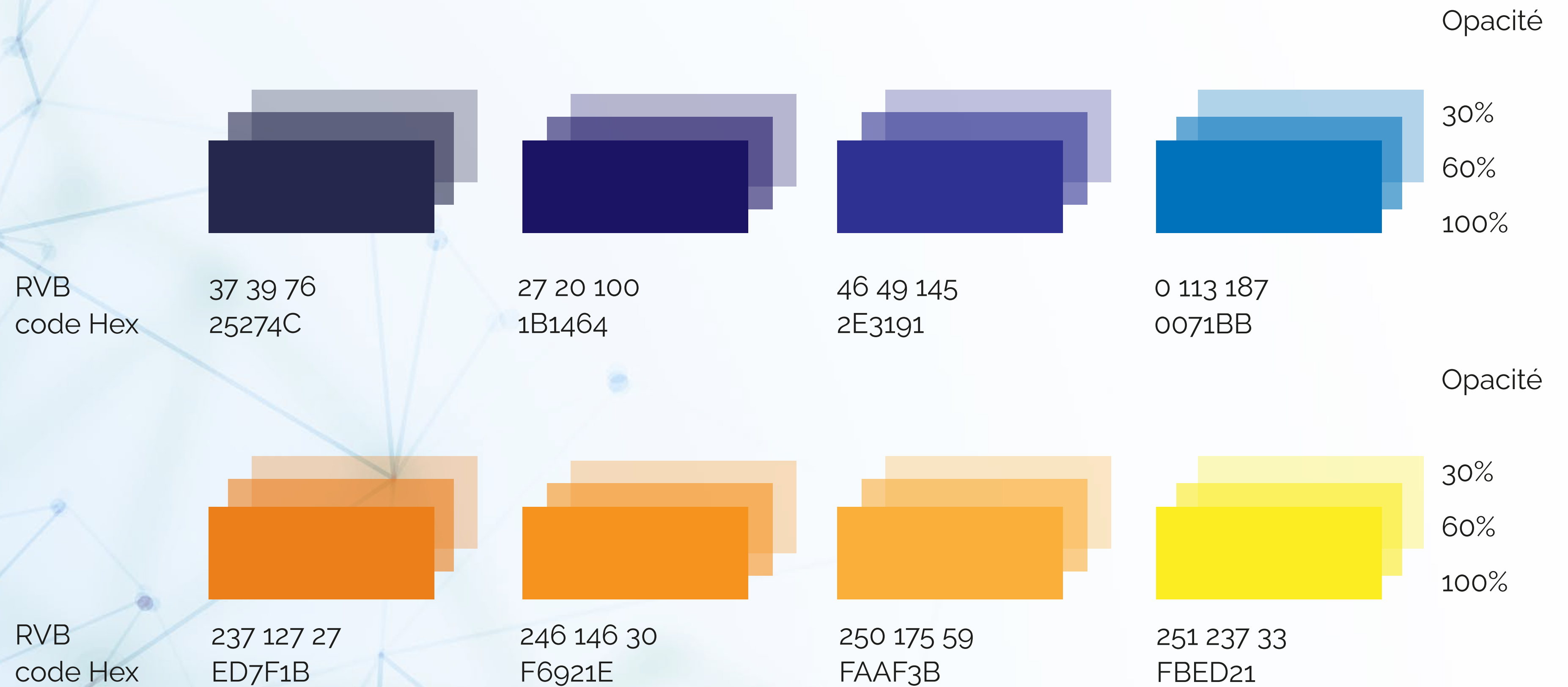
Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé. Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, dans la détermination de ses droits et obligations et de toute accusation pénale portée contre elle.

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé. Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, dans la détermination de ses droits et obligations et de toute accusation pénale portée contre elle.

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé. Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, dans la détermination de ses droits et obligations et de toute accusation pénale portée contre elle.

LES COULEURS

...Les couleurs principal;
Les couleurs secondaires.



LES COULEURS

Les couleurs principal;
...Les couleurs secondaires.

RVB
code Hex

214 86 0
D65600

216 138 0
D88A00

237 204 7
EDCC07

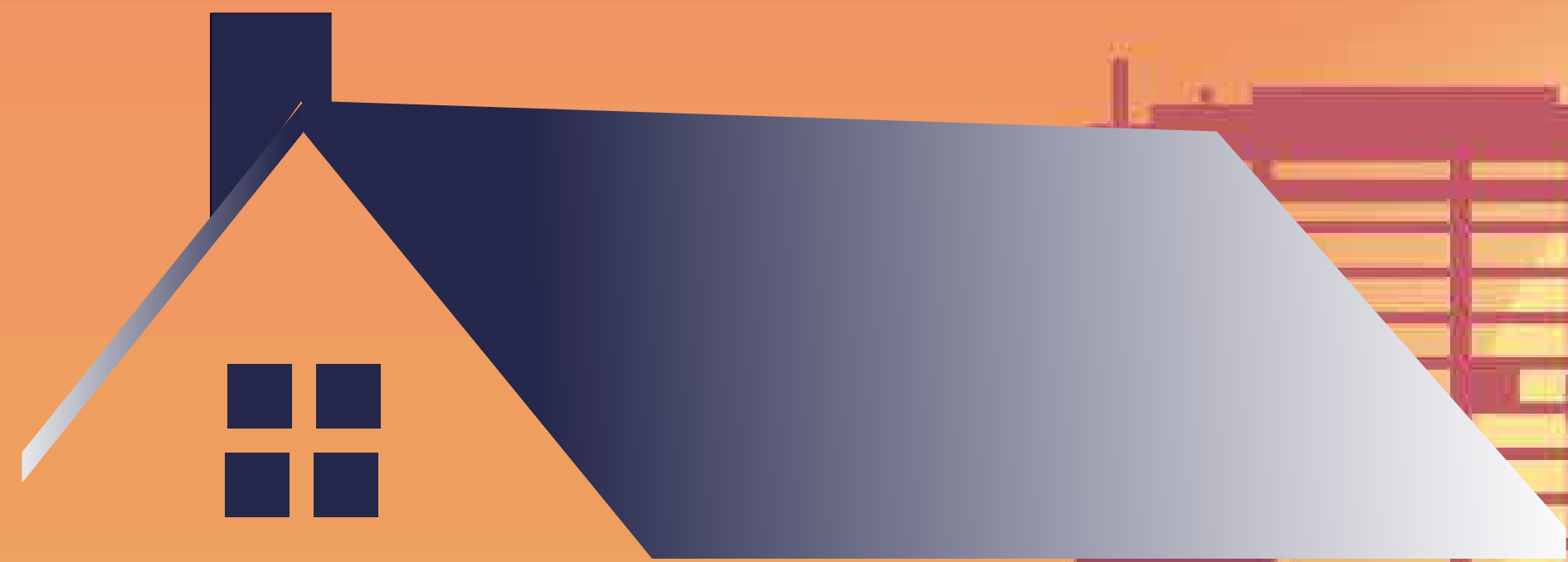
185 234 10
B9EA0A

Opacité

30%
60%
100%

MOCKUPS





S B P C

SOLUTION BÂTI PLUS CONSULTING

Une nouvelle vision de construire.

Identité visuelle et charte graphique